

COURRIEL

Montréal, le 25 mai 2018

**Objet : Demande d'accès concernant un accident routier/ Intersection du
boulevard McMillan et la bretelle de l'Autoroute 520 Ouest à Dorval**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 4 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'intervention d'urgence du 28 août 2014, 5 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Isabelle Falardeau pour :

M^{me} Nezha Boumchagdidin
Responsable
Loi d'accès aux documents

p. j.

INTERVENTION TERRAIN

1 Identification

Date de l'événement : 2014-08-27	Heure de l'évènement : 4 h 36	
Date du signalement : 2014-08-27	Heure du signalement : 5 h 11	
Date de l'intervention : 2014-08-27	Heure de début : 5 h 20	Heure de fin : 18 h 04
Intervenant d'urgence : Jessie Wrangel		Accompagné de :

N° intervention : 300908726	Type d'intervention : Intervention d'urgence-environnement (terrain)
N° gestion documentaire : 7110-06-14-66087-335	N° du rapport d'urgence : 401171210
N° demande : 200394985	Type de demande : Urgence
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Objet de l'intervention : Dorval/ Accident routier/ Intersection du boulevard McMillan et la bretelle de l'Autoroute 520 Ouest/ Déversement d'environ 205 litres (1 baril) d'encre à impression.	

Signalement

Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Louis Bédard	Répartiteur	COG	418-643-5678

Lieu

Nom du lieu : Dorval	
Nom usuel du lieu : Dorval	
N° du lieu : X2148675	Type de lieu : immeuble et infrastructure
Localisation du lieu : Municipalité : Dorval, Intersection du boulevard McMillan et la bretelle de l'Autoroute 520 Ouest	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45°27 10.50" -73°441 29.47"	
Milieu impacté : <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Sol	Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Surface

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
3355161 Canada inc.	Transporteur	5101, rue De La Morandière Montréal (Québec) H9K 1N4	Y2089369

Conditions météo

SO

Soleil

Produits en cause

Ajouter un produit

SO

Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Encre à impression	1210	55	liquide	approximative	205		litres
			liquide	approximative			
			liquide	approximative			

Organismes impliqués
(Personnes rencontrées)

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Ministère des Transports du Québec	Circulation	514-873-5154
Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie	514-280-6740

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : SSIM

Photos numériques

SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 23	Nombre de photos annexées au rapport : 1
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type BlackBerry Bold. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : T:\Commun\Urgences_Albums\T-13-14-15\7110-06-14-66087-335

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf....s/o....

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Trailer loading tally (11 pages)

Échantillons SO

2 Journal des opérations (rapport détaillé)

Date	Heure	Activités
2014-08-27	5 :40 à 5 :45	De : Jessie Wrangel, Intervenante UE À : Bian, Contrôleur, MTQ 514-873-5154
		Un train routier du transporteur FedEx s'est retourné dans la bretelle de l'autoroute 520 Ouest à partir du boulevard McMillan à Dorval. Il y aurait eu déversement d'encre à impression. Pas autres informations. Me donne les coordonnées du chef d'équipe du Centre Turcot, mandaté par le MTQ pour la circulation routière.
2014-08-27	5 :45 à 5 :53	De : Jessie Wrangel À : Éric Laroche, Chef d'équipe Centre Turcot, Surveillance routière MTQ 514-914-4523
		La remorque contenait 6 barils d'environ 45 gallons d'encre à impression. Une petite quantité s'est déversée sur la chaussée et dans le fossé (inférieur à 10 gallons), il y a sans doute davantage de produit déversé à l'intérieur de la remorque. Les portes n'ont pas été ouvertes de peur de causer un plus grand déversement, ainsi le nombre de barils endommagés/déversés est inconnu. Le réservoir à carburant du véhicule n'est pas atteint puisque c'est seulement la remorque arrière du train routier qui s'est retourné dans le fossé. La cause est inconnue. La bretelle de l'Autoroute est une nouvelle configuration donc les sols sont meubles, plus perméables au produit. Le produit est inflammable, il porte le placard no. 3. Pas plus d'info. Pour le moment. Je demande si l'on peut me fournir le nom et coordonnée du fournisseur afin de connaître davantage le produit. L'info n'est pas disponible pour le moment.
2014-08-27	5 :55 à 6 :00	De : Jessie Wrangel À : Marc Goulet, Station d'épuration 24H, 514-280-6500
		Je demande si le produit porte un danger si les fossés rejoignent les égouts. La quantité déversée n'aura aucun impact. De plus selon la lecture des radars, il n'y aura pas de pluie pendant plusieurs jours, le produit a plus de chance de pénétrer au sol que de s'écouler dans le fossé
2014-08-27	6 :12 à 6 :20	De : Éric Laroche À : Jessie Wrangel
		Shipper : art 53-54 Consignee: art 23-24 6 barils, 2425 lbs. Le déversement a été consigné avec une digue de sable. Les remorqueurs sont sur place (art 23-24) et le retournement débute lentement. Lorsque retournée, la remorque sera acheminée chez -- pour être vidée de son contenu. Pas d'information à savoir si l'excavation des sols a été mandatée.
2014-08-27	6 :33 à 6 :34	De : Jessie Wrangel À : art 23-24
		Le numéro n'est pas en service
2014-08-27	6 :37 à 6 :38	De : Jessie Wrangel À : art 23-24
		Pas de réponses.
2014-08-27	6 :40 à 6 :44	De : Jessie Wrangel À : André Ménard, Coordonnateur aux mesures d'urgences 514-862-8009
		Je demande confirmation à savoir si la situation nécessite un déplacement. A.M. est d'accord. De plus, il me recommande de demander que les barils soient sortis de la remorque et que celle-ci soit nettoyée avant d'être retournée et acheminée chez art 23-24
2014-08-27	6 :45 à 6 :51	De : Jessie Wrangel À : É. Laroche
		J'indique que les barils devraient être sortis de la remorque et que celle-ci devrait être nettoyée avant d'être retournée et acheminée chez -- . Il passe l'appareil au Lieutenant Dion du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM). Il m'indique que la porte est partiellement ouverte mais vu la manière dont elle est renversée dans le fossé il est impossible de l'ouvrir

			davantage. La compagnie de remorquage a pris charge des travaux. Il me demande si une personne de UE sera dépêchée sur les lieux, j'indique que ce sera moi. Lieutenant Dion indique qu'il va attendre mon arrivée pour plus de précisions sur la manière de procéder et prise en charge du chantier.	
9	2014-08-27	7 :05	De :	À :
			Départ de la maison	
10	2014-08-27	7 :27 à 7 :31	De : Jessie Wrangel	À : E. Laroche
			En route je veux m'assurer que le récupérateur a été appelé afin que les travaux puissent être effectués rapidement. E.L. passe l'appareil au représentant de art 23-24 M art qui ont pris les opérations en charge. art 53-54 m'informe que les portes sont maintenant ouvertes et qu'ils attendent mon arrivée pour que je leurs disent quoi faire. J'informe art 53-54 que le rôle D'UE est d'assister et conseiller au besoin et de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impacts à l'environnement, mais que nous ne prenons pas les opérations en charge. J'indique qu'un récupérateur devrait être appelé rapidement et que tout produit déversé doit être récupéré.	
11	2014-08-27	8 :21 à 8 :29	De : Capitaine Lagacé, SSIM (no. inconnu sur afficheur du téléphone)	À : Jessie Wrangel
			En route je reçois l'appel du Capitaine Lagacé du SSIM. Il m'indique que les récupérateurs sont arrivés sur les lieux (art 23-24) et s'informe si UE se rendra toujours sur le terrain aujourd'hui. J'indique que je suis tout près mais que j'ai de la difficulté à m'orienter. Il me donne des directions. J'indique au Capitaine Lagacé que le récupérateur peut prendre les opérations en charge et que la récupération peut débuter.	
12	2014-08-27	8 :47	De :	À :
			Arrivé sur les lieux. On m'informe que 1 baril est vide ou presque vide de son contenu, en majorité à l'intérieur de la remorque, et qu'au moins 3 autres sont endommagés mais nous ne savons pas si ceux-ci fuient. Le produit solidifie au contact de l'air une peu comme de la colle et il y a de fortes odeurs de solvants près de la porte de la remorque et près du produit déversée (phase encore liquide). On me donne une copie de la feuille de route (<i>Trailer loading Tally</i> en annexe). La remorque contenait 2425 lbs de matières dangereuses. Le numéro d'urgence INFOTRAC (1-800-535-5053) a été contacté, le numéro de référence de l'incident est #154516.	
13	2014-08-27	8 :55	De :	À :
			On me demande si une deuxième remorque doit être appelée sur les lieux pour sortir le matériel. J'indique que la décision n'est pas la mienne à prendre mais qu'en effet, ça pourrait être le moyen le plus rapide de procéder. art 53-54 , représentant de FedEx, appel pour autorisation pour une deuxième remorque. art 53-54 du Groupe art 23-24 m'informe que sa collègue art 53-54 est en route pour prise en charge des opérations.	
14	2014-08-27	9 :08 à 9 :10	De : Jessie Wrangel	À : André Ménard
			J'appelle mon coordonnateur pour lui donner un état de situation. Déversement d'encre à impression inférieur à 10 gallons, déversement sur la chaussée et dans un fossé. Seule bouche d'égout est située en amont de l'évènement et une digue de sable est installée. Le produit au sol est solide. Des absorbants ont été déposés sur le produit au sol.	
15	2014-08-27	9 :12	De :	À :
			art 53-54 de FedEx a reçu l'autorisation pour une deuxième remorque et pour mandater art 23-24 pour la récupération. La remorque est en route. art 53-54 gérant pour art 23-24 m'informe que la remorque sera reculée de quelques pieds afin de permettre la deuxième remorque de se placer côte à côte et ainsi faciliter le transfert du matériel non contaminé par le produit.	
16	2014-08-27	9 :19	De :	À :
			On m'informe que c'est la Ville de Dorval qui a installé la digue de sable et qu'elle entend récupérer le matériel puisqu'il n'a pas été contaminé par le produit. Le SSIM quitte les lieux et art 2324 est en charge des opérations.	
17	2014-08-27	9 :22 à 9 :25	De :	À :
			-- procède à reculer la remorque. art 53-54 du art 23-24 m'informe que les barils qui sont intacts pourront être acheminés à l'entrepôt tel quel (à la discrétion du transporteur), le produit des barils affectés sera pompé ou transvidé, à cet effet art 23-24 est appelé. Ils se chargeront également du nettoyage de l'intérieur de la remorque. En ce qui concerne les sols, nous attendons art 53-ar afin de déterminer l'ampleur de l'excavation qui sera requise. Une compagnie sera alors mandatée.	
18	2014-08-27	9 :35	De : 53-5	À :
			Observation visuelle du produit au sol accompagnée de 53-54 du art 23-24 Sous la croûte du produit solidifié, le sol est humide et dégage de fortes odeurs de solvants. Excavation d'au moins 5 cm sera sans doute requise.	
19	2014-08-27	9 :47 à 9 :50	De :	À :
			Les employés de -- commencent à sortir le matériel de la remorque. art 53-54 du	

			<p>art 23-24 arrive sur les lieux. Elle m'informe que le produit, qui contient principalement des solvants, n'est pas toxique lorsque sèche (les solvants s'évaporent rapidement). Les boîtes de colis qui ont été recouverts d'encre sont séparés des boîtes propres. art 53-54 FedEx m'informe que les boîtes imbibées d'encre seront acheminées à l'entrepôt, si le client ne veut pas le colis, ils seront transportés au bureau chef pour être détruits/disposés. Une fois les solvants évaporés, le pigment n'est plus matière dangereuse.</p>	
20	2014-08-27	9 :58	De :	À :
			Confirmation que art 23-24 est en route. Un agent de sécurité art 23-24 est sur les lieux.	
21	2014-08-27	10 :11	De :	À :
			La 2 ^e remorque arrive sur les lieux et le transfert du matériel débute. art 23-24 brosse la chaussée pour nettoyer et récupérer les absorbants.	
22	2014-08-27	10 :22	De :	À :
			art 53-54 confirme que excavation requise puisque solvants ont pénétrés dans le sol (odeurs et observations visuelles)	
23	2014-08-27	10 :34	De :	À :
			Un seul baril s'est complètement vidé de son contenu (le couvercle a complètement été retiré lorsque la remorque s'est renversée). Les 5 autres barils sont bossés mais aucune fuite observée. Étiquette accolée aux barils : Nom du produit : TIC 1479 DULL Top coat Prov. : USA Code : D52 5038 1408 7340 Batch 1408-7340 Contient MEK (Méthyle, Éthyle, Céthone) à 82%	
24	2014-08-27	10 :52	De :	À :
			Des employés de la ville arrivent sur les lieux et commencent à retirer la digue de sable. art 23-24 est en route pour récupérer le baril vide. Les 5 barils et le reste du contenu de la remorque sera transféré dans la nouvelle remorque et acheminés à l'entrepôt FedEx. Une excavatrice sera mandatée art 23-24 fait des appels pour trouver une compagnie disponible) et l'excavation sera effectuée ce soir.	
25	2014-08-27	10 :58	De :	À :
			Je quitte les lieux	
26	2014-08-27	18 :02 à 18 :04	De : Jessie Wrangel	À : art 53-54 , Spécialiste en environnement, art 23-24 Cell art 53-54 art 23-24
			L'excavation sera effectuée à partir de 19 h ce soir. La compagnie mandatée est art 23-24 Une rapport, ou bref résumé selon ce que veut le client, et bons de pesées, sera transmis à M. Ménard.	

3 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

4 Conclusion

Déversement à impact mineur, récupération sera terminée vers 19h.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés


 SO

5 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention

Autres éléments pertinents

 SO

Rédigé par : Jessie Wrangel

Signature :

Date de signature : 2014-08-27

6 Vérification du rapport d'urgence

Approuvé par : André Ménard

Fonction : coordonnateur des mesures d'urgence

Signature :

Date : 2014-08-28

Commentaires :



IMG-20140827-00012.jpg